

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE

Séance du 13 Décembre 2021

**Délibération n° 2021-46**

Membres

En exercice : 13

Présents : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Date de la convocation : 07 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Hervé Pupier, espace Cabanac, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCH, LAVERGNE, PINBELLOC, et SENAC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, FRILLAY, GONINDARD, JOCTEUR MONROZIER, et OTAL.

Mme FRANCH Véronique a été élue secrétaire de séance

**Objet : Décision Modificative n° 1 (DM1)**

Monsieur Bouteiller, adjoint aux finances, indique qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2021 afin d'ajuster les écritures comptables et permettre le paiement des dernières factures de l'exercice. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041512 (204) : Bâtiments et installations	258,00	165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	-258,00
2051 (20) : Concessions et droits similaires	-258,00	28041512 (040) : Bâtiments et installations	258,00
	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60612 (011) : Energie - Electricité	15 000,00		
60631 (011) : Fournitures d'entretien	442,00		
6226 (011) : Honoraires	500,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	-9 000,00		
6531 (65) : Indemnités	400,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	258,00		
7391178 (014) : Autres restit. au titre degré	-7 600,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve**, avec 12 voix pour et une abstention, la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Bernard CROUZIL

Le Maire certifie que la présente délibération a été :  
publiée le 14/12/2021  
transmise au Représentant de l'Etat le 14/12/2021  
Pour copie conforme  
Le Maire,

